



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :

Jeudi 24 Juin 2021 à 20 heures 45
à la salle des fêtes « François des Garets »

La séance sera diffusée sur Internet en direct

Pour suivre le conseil municipal en direct :

rendez-vous le **24 juin à 20h45** sur la page d'accueil du site internet
de la ville <https://marolles-en-hurepoix.fr/>
puis cliquez sur :

« Conseil municipal du 24 juin : suivre le direct »

ORDRE DU JOUR

- Budget Principal : Compte de gestion 2020.
- Budget Principal : Compte administratif 2020.
- Budget Principal : Affectation des résultats 2021.
- Budget Principal : Budget supplémentaire 2021.
- Budget Principal : Admissions en non-valeur.
- Subventions aux associations.
- Délibération relative à la modulation de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles à usage d'habitation.
- Demandes de subvention auprès du conseil départemental de l'Essonne dans le cadre des contrats culturels et auprès de la Drac Ile-de-France pour 2 tableaux situés dans l'église : « Sainte famille » et « Saint Jérôme ».

- Autorisation de déposer une demande auprès du Centre National du livre (CNL) pour une subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques.
- Département de l'Essonne – Adhésion au groupement de commande pour l'espace numérique de travail dans les écoles
- Autorisation à signer la convention avec la Préfecture de l'Essonne pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.
- Autorisation de signer une déclaration d'urbanisme relative au remplacement de tout ou partie de la clôture de la gendarmerie.
- Délibération d'opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à Cœur d'Essonne Agglomération – CDEA.
- Terrain communal du Clos du Montmidi cadastré AD 80 - Accord quant à la cession à Windsor dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « La Ferme via le Clos du Montmidi » - Annulation et remplacement d'un partie de la délibération du 6 avril 2021.
- Ecoles : Projet d'aménagement de la pause méridienne et de modification des horaires d'entrées et sorties des écoles maternelles et élémentaire.
- Service Enfance – Modification du règlement intérieur.
- Service Jeunesse – Modification du règlement intérieur ATLAN 13.
- Transports scolaires : Participation de la commune - Participation des élèves
- Personnel Communal – Modification de la délibération du 28 septembre 2017 relative au RIFSEEP.
- Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs.
- Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 18 juin 2021

Georges JOUBERT,

Maire